

Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du conseil municipal du 15 mars 2018

Convocation du 26/02/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 19/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire.

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Nicolas DAVIAUD

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-15

Compte administratif commune 2017

Sous la présidence de Monsieur Roger FRESNEAU, 1^{er} Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	451 642.89 €
Recettes	448 210.91 €

Investissement

Dépenses	198 473.63 €
Recettes	100 029.02 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2016	Part affecté à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-77 221.89	0.00	-98 444.61	0.00	-175 666.50
Fonctionnement	719 165.50	92 421.89	-3 431.98	2 498.00	625 809.63
	641 943.61	92 421.89	-101 876.59	2 498.00	450 143.13

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2017

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 16/03/2018

Le Maire,
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 19/03/2018
Et de la publication 19/03/2018